Canada Revenue Agence du revenu Agency du Canada

Tuition and Enrolment Certificate Certificat pour frais de scolarité et d'inscription

Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli

T2202A(18) For student

- educational program or a specified educational program at a post-secondary institution, such as a college or university, or at an institution certified by Employment and Social Development Canada (ESDC).
- Tuition fees paid in respect of the calendar year to any one institution have to be more than \$100. Fees paid to an institution certified by ESDC or to a post-secondary educational institution in Canada for courses that are not at a post-secondary school level, have to be for courses taken to get or improve skills in an occupation, and the student has to be 16 years of age or older before the end of the year.
- Students calculate their provincial or territorial education amounts (if applicable) based on the number of months indicated in Box B or C below.
- Issue this certificate to a student who was enrolled during the calendar year in a qualifying Délivrez ce certificat à un étudiant qui était inscrit, au cours de l'année civile, à un programme de formation admissible ou à un programme de formation déterminé dans un établissement postesecondaire, comme un collège ou une université, ou dans un établissement reconnu par Emploi et Développement social Canada (EDSC).
 - Les frais de scolarité payés à un établissement quelconque pour une année civile doivent dépasser 100 \$. Les frais payés à un établissement reconnu par EDSC, ou à un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada pour des cours qui ne sont pas de niveau postsecondaire, doivent viser des cours suivis en vue d'acquérir ou d'améliorer des compétences professionnelles et l'étudiant doit avoir 16 ans ou plus avant la fin de l'année

Les étudiants calculent leur montant relatif aux études provincial ou territorial (s'il y a lieu) selon le nombre de mois indiqué à la case B ou C ci-dessous.

on the number of months indicated in box b of c below.	0010	211 10 110111010 00	mole maique u	a case b ou o t	01 4000040.			
Name of program or course - Nom du programme ou du cours	u cours			Student number - Numéro d'étudiant				
International Student Entry					A01053492			
Name and address of student – Nom et adresse de l'étudiant	Session periods, part-time and full-time				A	Number of Months for:		
Chien, Hao-Yu	Périodes d'études à temps partiel				Eligible tuition fees,	Nombre de mois à:		
2287 Sorrento Drive	et à temps plein				part-time and full-			
Coquitlam, BC V3K 6P5					time sessions	В	C	
Canada	From - De To - À		- A	Frais de scolarité	Part-time	Full-time		
					admissibles pour	Temps	Temps plein	
	Y-A	M	Y-A	M	études à	partiel		
					temps partiel			
					et à temps plein			
	2018	01	2018	12	219.20	00	00	
DUPLICATE/DUPLICATA								
30-JUN-2020 05:25PM			To	tals - Totaux	219.20	00	00	
	Name and address of educational institution – Nom et adresse de l'établissement d'enseignement							
	BC Institute of Technology							
	3700 Willingdon Ave.							
	Burnaby, BC V5G 3H2							
Information for students: See the back of slip 1. If you want to transfer all or part of your tuition amount	Canada	of slip ?						

Renseignements pour les étudiants: Lisez le verso du feuillet 1. Si vous désirez transférer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité, remplissez le verso du feuillet 2.

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

Tuition and Enrolment Certificate Certificat pour frais de scolarité et d'inscription

Protected B / Protégé B

T2202A(18)

when completed / une fois rempli

For designated individual Pour la personne désignée

- Issue this certificate to a student who was enrolled during the calendar year in a qualifying Délivrez ce certificat à un étudiant qui était inscrit, au cours de l'année civile, à un programme de educational program or a specified educational program at a post-secondary institution, such as a college or university, or at an institution certified by Employment and Social Development Canada (ESDC).
- than \$100. Fees paid to an institution certified by ESDC or to a post-secondary educational institution in Canada for courses that are not at a post-secondary school level, have to be for courses taken to get or improve skills in an occupation, and the student has to be 16 years of age or older before the end of the year.
- Students calculate their provincial or territorial education amounts (if applicable) based on the number of months indicated in Box B or C below
- formation admissible ou à un programme de formation déterminé dans un établissement postesecondaire, comme un collège ou une université, ou dans un établissement reconnu par Emploi et Développement social Canada (EDSC).
- Tuition fees paid in respect of the calendar year to any one institution have to be more Les frais de scolarité payés à un établissement quelconque pour une année civile doivent dépasser 100 \$. Les frais payés à un établissement reconnu par EDSC, ou à un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada pour des cours qui ne sont pas de niveau postsecondaire, doivent viser des cours suivis en vue d'acquérir ou d'améliorer des compétences professionnelles et l'étudiant doit avoir 16 ans ou plus avant la fin de l'année.
 - Les étudiants calculent leur montant relatif aux études provincial ou territorial (s'il y a lieu) selon le nombre de mois indiqué à la case B ou C ci-dessous

on the number of months indicated in box B of C below.	3610	on le nombre de	mois indique a	a case b ou o	JI-0033003.				
Name of program or course - Nom du programme ou du cours International Student Entry				Student number - Numéro d'étudiant A01053492					
Name and address of student – Nom et adresse de l'étudiant Chien, Hao-Yu 2287 Sorrento Drive Coquitlam, BC V3K 6P5 Canada	Session periods, part-time and full-time Périodes d'études à temps partiel et à temps plein				A Eligible tuition fees, part-time and full-	Number of Months for: Nombre de mois à:			
	From - De		To - À		time sessions Frais de scolarité admissibles pour	B Part-time Temps	C Full-time Temps plein		
	Y-A	М	Y-A	М	études à temps partiel et à temps plein	partiel			
	2018	01	2018	12	219.20	00	00		
DUPLICATE/DUPLICATA 30-JUN-2020 05:25PM			To	otals - Totaux	219.20	00	00		
	Name and address of educational institution – Nom et adresse de l'établissement d'enseignement BC Institute of Technology 3700 Willingdon Ave.								
Information for students: See the back of slip 1. If you want to transfer all or part of your tuition amount	Burnaby, BC V5G 3H2 Canada								

Protected B when completed

- Complete Schedule 11, Tuition, Education, and Textbook Amounts, to calculate the federal
 amount you can claim on line 323 of Schedule 1, Federal tax; the maximum amount you can
 transfer to a designated individual; and the amount, if any, you can carry forward to a future year.
- Also complete provincial or territorial Schedule (S11), if you resided in a province or territory
 other than Quebec on December 31, to calculate the provincial or territorial amount you
 can claim on line 5856 of Form 428; the maximum amount you can transfer to a designated
 individual; and the amount, if any, you can carry forward to a future year.
- For information on the unused current-year tuition amounts you can transfer, see line 323 in your T1, Income tax and benefit guide. If applicable, see line 5856 in the provincial or territorial pages of your forms book for information on the unused current year's tuition, education and textbook amounts you can transfer.

Complete this area if you were enrolled in an institution certified by Employment and		Remplissez cette section si vous étiez inscrit à un établissement reconnu par Emploi et					
Social Development Canada:		Développement social Canada :					
I was enrolled in the course(s) titled to get or	improve skills in the	J'atteste que j'étais inscrit au(x) cours intitulé(s) en					
occupation of		vue d'acquérir ou d'améliorer des compétences professionnelles pour exercer un emploi de					

Protected B when completed

- You can transfer your unused current-year amounts to one designated individual. That individual can be either your spouse or common-law partner, your parent or grandparent, or your spouse's or common-law partner's parent or grandparent. You cannot transfer your unused current-year amounts to your parent or grandparent, or your spouse's or common-law partner's parent or grandparent, if your spouse or common-law partner claims the spouse or common-law partner amount or amounts transferred from your spouse or common-law partner on their tax return.
- If you transfer unused current-year amounts to your spouse or common-law partner, they have
 to complete federal Schedule 2, Federal amounts transferred from your spouse or commonlaw partner, and, if applicable, provincial or territorial Schedule (S2),Provincial (or territorial)
 amounts transferred from your spouse or common-law partner.

See the privacy note on your return.

Protégé B une fois rempli

Protégé B une fois rempli

Remplissez l'annexe 11, Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels,

pour calculer le montant fédéral que vous pouvez demander à la ligne 323 de l'annexe 1, Impôt

fédéral, le montant maximal que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu,

Vous devez aussi remplir l'annexe provinciale ou territoriale (S11) de la province ou territoire où

vous habitiez le 31 décembre, sauf si vous résidiez au Québec, pour calculer le montant provincial

ou territorial que vous pouvez demander à la ligne 5856 du formulaire 428, le montant maximal

que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez

Pour obtenir des précisions sur la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité

que vous pouvez transférer, lisez la ligne 323 de votre Guide d'impôt et de prestations, T1. S'il

y a lieu, lisez la ligne 5856 des renseignements provinciaux ou territoriaux de votre cahier de formulaires pour obtenir des précisions sur la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais

de scolarité, de votre montant relatif aux études et de votre montant pour manuels.

le montant que vous pouvez reporter à une année future.

reporter à une année future.

- Vous pouvez transférer la partie inutilisée du montant de l'année courante à une personne désignée, soit votre époux ou votre conjoint de fait, soit l'un de vos parents ou de vos grands parents ou ceux de votre époux ou de votre conjoint de fait. Cependant, vous ne pouvez pas transférer la partie inutilisée de l'année courante à l'un de vos parents ou de vos grands-parents ou ceux de votre époux ou de votre conjoint de fait, si votre époux ou votre conjoint de fait demande le montant pour époux ou conjoint de fait ou s'il demande les montants transférés de l'époux ou du conjoint de fait dans sa déclaration de revenus.
- Si vous transférez une partie inutilisée du montant de l'année courante de vos frais de scolarité à votre époux ou conjoint de fait, il doit remplir l'annexe 2 fédérale, Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait. S'il y a lieu, il doit aussi remplir l'annexe provinciale ou territoriale (52), Montants provinciaux (ou territoriaux) transférés de votre époux ou conjoint de fait.

Designation for the transfer of an amount to a spouse or common-law partner, parent, or grandparent			Désignation pour le transfert d'un montant à un époux ou conjoint de fait, ou à un des parents ou grands-parents						
I designateIndividual's name to claim:	, my Relationship to you	,	•	(Nom de la personne) ne pouvant demander :	, mon	(ma)(Lien de parenté)	,		
on line 324 of their federal Schedule 1 , or on line 360 of their federal Schedule 2 , as applicable			(1)						
Provincial or territorial on line	Provincial or territorial on line 5909 of their provincial or territorial Schedule			(2)\$ à la ligne 5860 de son formulaire 428 provincial ou Montant provincial ou à la ligne 5909 de son annexe provinciale ou territoriale (S2) , selon le cas.					
Note 1: Line (1) above cannot be more than line 16 of your federal Schedule 11.			Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne 1 ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 16 de votre annexe 11 fédérale.						
Note 2: Line (2) above cannot be more than line 19 (line 16 for the Yukon and line 23 Nunavut) of your provincial or territorial Schedule (\$11). If you resided in New Brunswick, Quebec, Ontario or Saskatchewan on December 31, you are not required to fill out line (2) above. Note 3: If you did not reside in the same province or territory as the designated individual on December 31, special rules may apply. For more details, call 1-800-959-8281.		Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne 2 ci-dessus ne peut pas dépasser celui de la ligne 19 (ligne 16 pour le Yukon et ligne 23 pour le Nunavut) de votre annexe provinciale ou territoriale (S11). Si vous résidiez au Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario ou au Saskatchewan le 31 décembre, vous n'avez pas à remplir la ligne 2 ci-dessus. Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales pourraient s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le 1-800-959-7383.							
Student's name (print) and signatu	re Social insurance number	Date (YYYYMMDD)		lées) et signature de l'é		Numéro d'assurance sociale	Date (AAAAMMJJ)		

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.